

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de l'organisation et des effectifs.*

ARRÊTÉ portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Brenouille et Liancourt (Oise).

Du 23 octobre 2006

NOR D E F G 0 6 5 2 6 2 6 A

Références :

Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523, BOC/G, p. 288, BOC/M, p. 278, BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.

Décret 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte n° 3 ; BOEM 120-0*)

Pièce(s) Jointe(s) :

une annexe

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.

Référence de publication : BOC N°6 du 19 avril 2007, texte 16.

Art. 1. Les circonscriptions des brigades territoriales de Brenouille et Liancourt (Oise) sont modifiées à compter du 1^{er} novembre 2006 dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Brenouille et Liancourt exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général de division, major général de la gendarmerie nationale,

Roland GILLES.

ANNEXE

Brigades territoriales	Circonscription actuelle	Circonscription nouvelle
Liancourt	Bailleval Cauffry Laigneville Liancourt Rantigny	Bailleval Cauffry Laigneville Liancourt Mogneville Monchy-Saint-Eloi Rantigny
Brenouille	Angicourt Bazicourt Brenouille Cinqueux Les Ageux Mogneville Monceaux Monchy-Saint-Eloi Rieux Rosoy Sacy-le-Petit Saint-Martin-Longueau Verderonne	Angicourt Bazicourt Brenouille Cinqueux Les Ageux Monceaux Rieux Rosoy Sacy-le-Petit Saint-Martin-Longueau Verderonne